

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1718

14 septembre 2006

SOMMAIRE

Abowijs International S.A., Luxembourg	82420	bourg	82422
Actire S.A., Luxembourg	82420	Invest House Luxembourg S.A., Luxembourg...	82461
Actire S.A., Luxembourg	82420	Invest House Luxembourg S.A., Luxembourg...	82462
Aesha S.A.H., Luxembourg	82421	Jasper Broker S.A., Luxembourg	82438
Apollo Rida Golf, S.à r.l., Luxembourg	82456	Joclote S.A., Soleuvre	82449
Apollo Rida Golf, S.à r.l., Luxembourg	82459	Juba Holding S.A., Luxembourg	82451
Aria International S.A., Luxembourg	82463	Jumping Investment S.A., Luxembourg	82438
Aria International S.A., Luxembourg	82464	Kansas International S.A., Luxembourg	82422
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	82451	Kent Media, S.à r.l., Roeser	82464
Benchley Investments S.A.H., Luxembourg	82419	Kent Media, S.à r.l., Roeser	82464
Blu Bel In S.A., Luxembourg	82423	Kibu S.A., Luxembourg	82428
Bureau Informatique Comptable Luxembourgeois, S.à r.l., Luxembourg	82423	Limanon Investments, S.à r.l., Luxembourg	82451
C.M.M. S.A., Luxembourg	82419	Medea Consulting S.A., Luxembourg	82430
Chempharma Holding S.A., Luxembourg	82440	Medea Development S.A., Luxembourg	82428
Colafin International S.A., Luxembourg	82430	Meres S.A., Luxembourg	82419
Curepipe S.A., Luxembourg	82424	Millenium Capital Participations S.A., Luxem- bourg	82418
DG Finance S.A., Ehlang/Mess	82427	Millenium Capital Participations S.A., Luxem- bourg	82418
Diamondhide S.A., Luxembourg	82439	Millenium Capital S.A., Luxembourg	82422
Domtam S.A., Luxembourg	82426	Millenium Capital S.A., Luxembourg	82422
Euro-Becking S.A., Luxembourg	82439	Nittler Immobilière S.A., Strassen	82420
Faircross S.A., Luxembourg	82459	Oaklands S.A., Luxembourg	82462
Fajavest S.A., Luxembourg	82448	Parfipar S.A., Luxembourg	82427
First Investment International S.A., Luxembourg ..	82449	Parfipar S.A., Luxembourg	82427
First Investment International S.A., Luxembourg ..	82449	Parfipar S.A., Luxembourg	82427
First Investment International S.A., Luxembourg ..	82449	ProLogis Netherlands X, S.à r.l., Luxembourg ..	82440
Fyner International S.A., Luxembourg	82440	Pusan S.A.H., Luxembourg	82418
G.P.C. Invest S.A., Luxembourg	82450	Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg ..	82448
Gain Investments, S.à r.l., Luxembourg	82433	Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg ..	82448
Geraud S.A., Luxembourg	82460	Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg ..	82448
Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg	82423	Rigel Developments, S.à r.l., Luxembourg	82428
H.O.M.E. Participation S.A., Luxembourg	82424	Rigel Developments, S.à r.l., Luxembourg	82429
I.R.I.S. PSF, I.R.I.S. Financial Services S.A., Wind- hof	82430	Rigel Developments, S.à r.l., Luxembourg	82429
I.R.I.S. PSF, I.R.I.S. Financial Services S.A., Wind- hof	82433	Tencircles S.A., Luxembourg	82438
Immobilière Four Tops S.A., Luxembourg	82421	Tom's Fleesch S.A., Luxembourg	82418
Imperial Holding S.C.A., Luxembourg	82440	Topsham Investment S.A., Luxembourg	82460
ING Belgium International Finance S.A., Luxem-		Webstar Financial S.A., Luxembourg	82421
		Wikio Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82424
		Wikio Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82426
		Xion 3000 S.A., Luxembourg	82439

TOM'S FLEESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.534.

- L'adresse de l'Administrateur Monsieur Alexandre Dellarovere est désormais la suivante: F-57100 Veymerange, 3, rue des Viormes;
- L'adresse de l'Administrateur Monsieur Yannick Dellarovere est désormais la suivante: F-57570 Gavisse, 40, rue de la Forge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065555.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PUSAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.027.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une même période venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065603.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MILLENIUM CAPITAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 99.671.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 juin 2006 que la décision prise par le Conseil d'administration en date du 20 février 2006 de coopter aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été ratifiée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066019.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MILLENIUM CAPITAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 99.671.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

BENCHLEY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 27.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00407. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065605.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 83.265.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065613.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

C.M.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 81.714.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2006 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

Conseil d'administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Petitjean, directeur de société, demeurant à F-54130 Sainte-Max (France), 33, rue Haie le Comte et Madame Marie-Flore Petitjean, employée privée, demeurant à F-54610 Nomeny (France), 14, rue sous les Vignes, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Administrateur délégué:

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Daniel Petitjean, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler. Il prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065698.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065617.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ACTIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 50.463.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2006

L'Assemblée reconduit les mandats des administrateurs Messieurs Nicolas Albert, Claude Herlic et la société RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A., en abrégé 2RS, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS S.A. jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065620.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ACTIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 50.463.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 28 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BS00207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour la société

Signature

(065622.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

NITTLER IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8020 Strassen, 8, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 83.586.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de juillet 2006.

Pour compte de NITTLER IMMOBILIERE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(070936.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaeet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2006

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065621.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

WEBSTAR FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.942.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2006

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Dan Epps, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(065647.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

IMMOBILIERE FOUR TOPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2006 pour statuer sur les exercices clos au 31 décembre 2005

Conseil d'administration:

Suite à la démission de Monsieur Jean Vandeworde, Monsieur Ludovic Lo Presti, résidant professionnellement 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a été nommé administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065707.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MILLENIUM CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.321.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 juin 2006 que la décision prise par le Conseil d'administration en date du 20 février 2006 de coopter aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, a été ratifiée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066018.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

MILLENIUM CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.321.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00688, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066026.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

KANSAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 53.870.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 2006

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Madame Van Kempen Susanna, née à Eindhoven (the Netherlands), le 27 novembre 1957, demeurant à Tisselrietweg 31, 3910 Neerpelt (Belgium);

- Monsieur De Theije Petrus Alfred, né à Waalre (the Netherlands), le 21 février 19, demeurant à Tisselrietweg 31, 3910 Neerpelt (Belgium);

- La société NV MEDDET, enregistrée à Hasselt numéro BE 0437 664 394, ayant son siège social à Tisselrietweg 31, 3910 Neerpelt (Belgium).

En remplacement de Maître Bernard Felten, Monsieur Frédéric Collot et la société CD GEST, S.à r.l., démissionnaires.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066030.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

ING BELGIUM INTERNATIONAL FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

I. Lentz

Chef de Service Secrétariat Général

(070971.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

BUREAU INFORMATIQUE COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.121.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des associés qui s'est tenue en date du 16 juin 2006 que:
- Le mandat de Monsieur Gilbert Vanseghbroeck, gérant, 61-63, rue de Hollerich, Luxembourg, ayant pris fin par son décès, l'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, que la société continuera d'être dirigée par un seul gérant, Madame Nicole Maeck, gérante, 61-63, rue de Hollerich, Luxembourg.

La durée de son mandat est indéterminée.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066098.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

BLU BEL IN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 59.296.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 19 mai 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070236.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 82.754.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Lorenzo Monteverdi, demeurant au 25, Jermyn Street, Londres, Royaume-Uni; Président;
- Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien Graviere, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070242.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

CUREPIPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.226.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070262.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

H.O.M.E. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 13.648.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 26 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070272.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

WIKIO LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 113.995.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

Monsieur Ralph Bourgnon, collaborateur du groupe ABAX, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg agissant en sa qualité comme mandataire spécial pour:

- 1.- Monsieur Pierre Chappaz, gérant de sociétés, demeurant à CH-1247 Anières, 411C, route d'Hermance;
- 2.- Monsieur Saïd Saad, informaticien, demeurant à F-92150 Suresnes, 147, boulevard Henri Sellier;
- 3.- Monsieur Arnaud Binard, gérant de sociétés, demeurant à F-27430 Saint Pierre du Vauvray, 6, route de Portejoie;
- 4.- Monsieur Bertrand Peralta, gérant de sociétés, demeurant à F-27400 La Haye comte, 10, route des quatre chemins;
- 5.- Monsieur Laurent Binard, gérant de sociétés, demeurant à F-78760 Jouars-Pontchartain, 910, rue de la Dauberie; en vertu de cinq procurations, sous seing privé, données à Anières respectivement Paris, Louviers et Lahaye, le 5 respectivement 6 et le 6 juin 2006, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré être les Associés représentant l'entière du capital social de la société à responsabilité limitée WIKIO LUXEMBOURG avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 113.995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

que suivant cession de parts sous seing privé Monsieur Bertrand Peralta, prénommé, a cédé 1.200 parts sociales à Monsieur Pierre Chappaz, prénommé et dont extrait de la cession de parts, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés nomment Monsieur Ronald Weber, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, gérant, pour une durée indéterminée.

Les associés confirment Monsieur Pierre Chappaz, prénommé, en sa qualité de gérant, pour une durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze euros (147.675,- EUR), afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million cinq cents mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à un million six cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze euros (1.647.675,- EUR) par l'émission de cinq mille neuf cent sept (5.907) nouvelles parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ainsi que d'une prime d'émission de douze euros cinquante cent (12,50 EUR) par nouvelle action souscrite, qui fait une augmentation totale de deux cent vingt et un mille cinq cent douze euros cinquante cents (221.512,50 EUR).

Troisième résolution

L'Associé Monsieur Saïd Saad renonce à son droit de souscription préférentiel lui ayant été conféré dans l'article 6.B. des statuts et les tous les associés décident d'accepter les souscriptions suivantes avec paiement entier des Parts Sociales nouvellement émises de la manière suivante:

Souscription et libération

A.- deux mille quarante (2.040) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'associé Monsieur Pierre Chappaz, prénommé, ici représenté par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon prénommé, en vertu de la procuration donnée à Anières, le 16 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de soixante-seize mille cinq cents euros (76.500,- EUR) faisant cinquante et un mille euros (51.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de vingt-cinq mille cinq cents euros (25.500,- EUR) au compte prime d'émission de la Société;

B.- mille trois cent trente-trois (1.333) nouvelles parts sociales sont souscrites par la société anonyme BUSINESS PACE, ayant son siège social à F-92130 Issy Les Moulineaux, 16, rue Kleber, (R.C.S. Nanterre n° 200B 0021) ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon prénommé, en vertu de la procuration donnée à Paris, le 6 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents (49.987,50 EUR) faisant trente-trois mille trois cent vingt-cinq euros (33.325,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de seize mille six cent soixante-deux euros cinquante cents (16.662,50 EUR) au compte prime d'émission de la Société;

C.- huit cents (800) nouvelles parts sociales sont souscrites par la société de droit espagnol JAZZYA INVESTMENTS, S.L. ayant son siège social à ES-28108 Madrid, 7, Av. Bruselas (R.C.S. Madrid Volume 14.664, livre O, page 157, section 8, M-243141), ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon, prénommé, en vertu de la procuration donnée à Madrid, par un apport en espèces pour un montant total de trente mille euros (30.000,- EUR) faisant vingt mille euros (20.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) au compte prime d'émission de la Société;

D.- huit cents (800) nouvelles parts sociales sont souscrites par la société THE MESTRE-CLAVIER LIVING TRUST, ayant son siège social au 94025 Menlo Park, Californie, Avenue 201, ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon, prénommé, en vertu de la procuration donnée à Palo Alto, le 12 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de trente mille euros (30.000,- EUR) faisant vingt mille euros (20.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) au compte prime d'émission de la Société;

E.- deux cent soixante-sept (267) nouvelles parts sociales sont souscrites par Monsieur Freddy Mini, ingénieur, demeurant à F-92500 Reuil-Malmaison, 40, rue de Bretagne, ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon, prénommé, en vertu de la procuration donnée à Paris, le 4 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de dix mille douze euros et cinquante cents (10.012,50 EUR) faisant six mille six soixante-quinze euros (6.675,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de trois mille trois cents trente-sept euros et cinquante cents (3.337,50 EUR) au compte prime d'émission de la Société;

F.- deux cent soixante-sept (267) nouvelles parts sociales sont souscrites par Monsieur Ouriel Ohayon, gérant de sociétés, demeurant au 62264 Tel Aviv (Israël), 123 Weizman Street, ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon, prénommé, en vertu de la procuration donnée à Tel Aviv, le 4 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de dix mille douze euros et cinquante cents (10.012,50 EUR) faisant six mille six soixante-quinze euros (6.675,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de trois mille trois cents trente-sept euros et cinquante cents (3.337,50 EUR) au compte prime d'émission de la Société;

G.- quatre cents (400) nouvelles parts sociales sont souscrites par la société BAY SPRINGS S.A., avec siège social établi à Panama-City, Aquilino de la Guardia n° 8 (numéro du registre 16.482), ici représentée par son mandataire Monsieur Ralph Bourgnon, prénommé, en vertu de la procuration donnée à Genève, le 12 juin 2006, par un apport en espèces pour un montant total de quinze mille euros (15.000,- EUR) faisant dix mille euros (10.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales souscrites et un montant de cinq mille euros (5.000,- EUR) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu le montant deux cent vingt et un mille cinq cent douze euros cinquante cents (221.512,50 EUR) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

Modification de l'article 5 des statuts relatif au capital de société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à un million six cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze euros (1.647.675,- EUR), représenté par soixante-cinq mille neuf cent sept (65.907) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'adapter le premier paragraphe de l'article 6.B des statuts comme suit:

«**Art. 6.**

B. Les associés représentant l'intégralité du capital social ont décidé d'autoriser une augmentation supplémentaire du capital à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) pour porter le capital social de sa valeur actuelle d'un million six cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze euros (1.647.675,- EUR) à un million sept cent quarante-sept mille six cent soixante-quinze euros (1.747.675,- EUR).»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 3.700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. Bourgnon, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 29, case 6. – Reçu 2.215,12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 juillet 2006.

P. Decker.

(072381.3/206/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

WIKIO LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 juillet 2006.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(072385.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DOMTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006

Les mandats d'administrateurs d'EDIFAC S.A. et de Jean Lambert viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Tous les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs d'EDIFAC S.A. et de Jean Lambert sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTAUDIT S.A. vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

DOMTAM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070728.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.513.

Il résulte d'un courrier de M. Jos Brumagne en date du 2 décembre 2002 que M. Jos Brumagne démissionne en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
PARFIPAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070220.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.513.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 18 mars 2003

Il résulte de l'assemblée générale de la Société en date du 18 mars 2003 que le mandat de M. Renaud Greindl en tant qu'administrateur de la Société n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
PARFIPAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070218.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.513.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 15 mars 2005

Il résulte de l'assemblée générale de la Société en date du 15 mars 2005 que le mandat de M. Christian Pinte en tant qu'administrateur de la Société n'est pas renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
PARFIPAR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070215.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

DG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, Z.I. am Brill.
R. C. Luxembourg B 108.864.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.
TRIPLE A CONSULTING S.A.
Signature

(072253.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MEDEA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 22.507.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070284.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

KIBU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.024.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070286.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

RIGEL DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 112.250.

In the year two thousand and six, on the first of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31st, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned's notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of CASTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed in the year two thousand and five before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on the sixteenth of November, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 426 of February 27th, 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from December 31st to March 31st of each year, the current financial year that began on November 16th, 2005 will end on March 31st, 2007.

Second resolution

Subsequent amendment of article 16 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 16.** The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of the following year.»

Third resolution

Subsequent amendment of article 17 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 17.** Each year, with reference to 31st March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société de droit cyprote, ayant son siège social au Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mlle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RIGEL DEVELOPMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le seize novembre de l'an deux mille cinq, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 février 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 16 novembre 2005 est clôturée le 31 mars 2007.

Seconde résolution

Modification subséquente de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

Modification subséquente de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(073148.3/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

RIGEL DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 112.250.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

J. Elvinger.

(073150.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

82430

MEDEA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.426.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070287.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

COLAFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.423.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 7 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070290.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

**I.R.I.S. PSF, I.R.I.S FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS (I.R.I.S.) LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 43.063.

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 232 du 19 mai 1993, et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 14 mars 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.063.

L'assemblée est ouverte à 11.25 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Colette Automne, administratrice de société, demeurant à L-8065 Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en I.R.I.S FINANCIAL SERVICES S.A. en abrégé IRIS PSF S.A.
2. Extension de l'objet social de la Société à l'activité d'opérateur PSF.
3. Modification de la nature des titres de la Société en actions nominatives sans mention de valeur nominale.
4. Augmentation du capital social de la Société par incorporation au capital de la réserve légale et par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés d'un montant total de 1.219.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 1.250.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5. Seconde augmentation du capital social de la Société en numéraire pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- EUR à 2.000.000,- EUR par la création et l'émission de 750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Modification de l'article 7 des statuts concernant le mode de fonctionnement du Conseil d'administration.

8. Remplacement de la fonction de commissaire par celle de réviseur, d'entreprises et modification afférente de l'article 12 des statuts et de l'article 8 et nomination pour un terme de 3 ans de ABAX AUDIT.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS (I.R.I.S) LUXEMBOURG S.A. en I.R.I.S. FINANCIAL SERVICES S.A. en abrégé I.R.I.S. PSF S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de I.R.I.S. FINANCIAL SERVICES S.A. en abrégé I.R.I.S. PSF S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'élargir l'objet social de la Société à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier telle que prévue par l'article 29-3 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et en conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société pourra être en charge, pour le compte d'établissements de crédit, de Professionnels du Secteur Financier (PSF), d'Organismes de Placement Collectif (OPC) ou de Fonds de Pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger. Cette activité comporte le traitement informatique ou le transfert des données stockées dans le dispositif informatique. La Société pourra également effectuer la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et réseaux visés ci-dessus.

Plus généralement et afin de satisfaire aux activités énumérées ci-dessus, elle peut accomplir, pour son compte ou pour le compte de tiers:

- toutes opérations ayant trait directement ou indirectement aux conseils, études, analyses et développements et à la formation dans les domaines du software et du hardware pour le traitement électronique de la documentation et des images en général ainsi que de la gestion documentaire et de la gestion d'entreprise;
- toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et de matériel informatique.

La Société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la Société appartient.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que se soit dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la forme des actions et actions nominatives sans désignation de la valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 1.219.013,31 EUR (un million deux cent dix-neuf mille treize euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) par incorporation au capital de la réserve légale de 3.098,67 EUR (trois mille quatre-vingt-dix-huit euros soixante-sept cents) et par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés au 31.12.2005 à et en espèces

d'un montant total de 1.215.914,64 EUR (un million deux cent quinze mille neuf cent quatorze euros et soixante-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

Libération de l'augmentation de capital

La libération a eu lieu moyennant incorporation de la réserve légale et des bénéfices reportés à concurrence de 1.219.013,31 EUR (un million deux cent dix-neuf mille treize euros et trente et un cents).

Ainsi que ces bénéfices résultent du bilan de l'exercice 2005 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société une seconde fois à concurrence de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille euros) en numéraire pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros) à un montant de 2.000.000,- EUR (deux millions euros) par la création et l'émission de 750 (sept cent cinquante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les 750 (sept cent cinquante) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS GROUP S.A. (en abrégé I.R.I.S. GROUP S.A.), une société avec siège social établi rue du Bosquet 10 à 1345 Mont Saint Guibert, Belgique

ici représentée par Madame Colette Automne, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société.

Sixième résolution

En conséquence des deux augmentations de capital et de la troisième résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions euros (2.000.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les titres doivent être nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Septième résolution

Suite aux différents changements repris ci-dessus l'Assemblée Générale décide de remplacer la fonction de commissaire aux comptes par celui d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises et conséquence sont changés l'article 8 et 12 des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du réviseur d'entreprises, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

«**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, nommés par le conseil d'administration qui fixera leur rémunération, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Les réviseurs d'entreprises ont un droit de surveillance et de contrôle illimité sur toutes les opérations de la Société.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier et de mettre à jour le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et en conséquence l'article 7 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler la participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Neuvième résolution

Suite à la résolution précédente l'Assemblée Générale décide d'accepter ABAX AUDIT, S.à r.l. avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy en tant que réviseur d'entreprises au lieu de commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.40 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 22.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, C. Automne, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 29, case 5. – Reçu 19.659,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2006.

P. Decker.

(072391.3/206/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**I.R.I.S. PSF, I.R.I.S FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. IMAGE RECOGNITION INTEGRATED SYSTEMS (I.R.I.S.) LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 43.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(072394.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GAIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 117.782.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on June 30, 2006.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of GAIN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason what-

soever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La Société prend la dénomination de GAIN INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 36, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 juillet 2006.

T. Metzler.

(072847.3/222/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

TENCIRCLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.577.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 6 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070293.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

JUMPING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 95.646.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 6 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070300.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

JASPER BROKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 94.995.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 9 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070304.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

82439

DIAMONDHIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.909.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 9 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070307.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

XION 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.360.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 9 juin 2006, a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070312.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

EURO-BECKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 84.697.

Le 12 juillet 2006 les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes:

* élection de domicile au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

* nomination avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de:

- INSTITUT FUR ANGEWANDTE BETRIEBSWIRTSCHAFT HOLDING AG, avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille sept,

- MACAREVA HOLDING S.A., avec adresse 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en l'an deux mille sept,

- BARINGTON S.A., avec adresse Center Commercial Square 2 Alofi, Niue. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en l'an deux mille sept,

* nomination avec effet immédiat au fonction de Commissaire aux Comptes de GEFCO CONSULTING, S.à r.l., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en l'an deux mille sept.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

EURO-BECKING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071013.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 43.597.

Par décision du Conseil d'administration du 27 juin 2006, la société KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été cooptée au Conseil d'administration, en remplacement de M. Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070368.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FYNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 84.583.

Par décision du Conseil d'administration du 2 juin 2006, la société KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été cooptée au Conseil d'administration, en remplacement de M. Christoph Kossmann, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour FYNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070371.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

ProLogis NETHERLANDS X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.314.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05958, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

(070686.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

IMPERIAL HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 117.750.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-second of the month of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, is pending, and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

2. CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 96.017 having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

all here represented by Mr Patrick Van Hees, employee, having its professional address at 21, rue de Comar Berg, L-7502 Mersch, by virtue of two (2) proxies, given under private seal on June 12, 2006.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed and articles of incorporation of a partnership limited by shares which they declare organized among themselves as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a partnership limited by shares under the name of IMPERIAL HOLDING S.C.A. (the «Corporation») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager. Within the same municipality, the registered office may be transferred by a simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Corporation is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Corporation may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation.

The Corporation may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Corporation.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Corporation in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Corporation.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Corporation has a subscribed share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one (1) Management Share, three thousand ninety-nine (3,099) Ordinary Shares with a nominal value of ten (EUR 10.-) each.

The Management Share shall be held by the Manager of the Company, namely IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company having its registered office in Luxembourg.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. All shares of the Corporation shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated thereto by the Corporation, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Corporation and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Corporation with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Corporation from time to time.

The Corporation recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Corporation. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders.

The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval by the Manager, within the framework of the proceedings outlined in articles 9 and 10 hereafter. This restriction, however, does not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

A transfer in contradiction with articles 8, 9 and 10 of the Articles shall be deemed null and void of right and shall not give the buyer any of the rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 9. The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager beforehand, by registered mail with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager shall notify its decision to the selling shareholder by registered mail with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager, within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager.

Art. 10. The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Corporation falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager shall advise the selling shareholder and the applying shareholders.

They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

C. Management

Art. 11. The Corporation shall be managed by IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. prenamed (herein referred to as the «Manager»).

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Corporation, the Corporation shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Corporation shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 13. Towards third parties, the Corporation is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 14. The affairs of the Corporation and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of

such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Resolutions of the shareholders

Art. 16. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Corporation. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, unless the shareholders otherwise agree in writing.

The annual general meeting shall be held on the thirty first of the month of March 2.00 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Corporation's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the Articles

Art. 19. Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1. IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l., prenamed, one Management Share	1
2. CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, prenamed, three thousand ninety-nine Ordinary Shares	3,099
Total: Three thousand one hundred shares	3,100

The Management Share and all the three thousand ninety-nine (3,099) Ordinary Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the total amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Corporation, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and shall end on December 31, 2006.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Corporation, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2006:

- Mr William Elias Conway, Managing Director, born on August 27, 1949 in Massachusetts, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America;
- Mr John Fenton Harris, Managing Director, born on April 29, 1960 in Washington, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America;
- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America, with professional address at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. The registered office of the Corporation is located at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg, et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. CEP II PARTICIPATIONS, S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.017 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Représentées par Monsieur Patrick Van Hees, employé, ayant son adresse professionnelle au 21, rue de Comar Berg, L-7502 Mersch, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 12 juin 2006.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-devant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de IMPERIAL HOLDING S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) Action de Commandité et trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix (EUR 10,-) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant, nommément IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. susnommée, en tant qu'actionnaire commandité.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, entre actionnaires.

La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire est soumise à l'autorisation du Gérant dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des Statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

Art. 9. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix demandé.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de lui présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de son offre initiale, en ce qui concerne le nombre d'Actions Ordinaires et le prix, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

Art. 10. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à un groupement majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant main-

tiendrait son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils sont acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise restent à charge exclusive du cédant qui a retiré son offre de vente. Ils restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et si ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l. pré-qualifiée (le «Gérant»).

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société relèvent du Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, à moins que les actionnaires acceptent par écrit de renoncer au délais de convocation.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois de mars à 14h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des Statuts

Art. 19. Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur énumération, procéderont à la liquidation.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

1. IMPERIAL MANAGEMENT, S.à r.l., prédésignée, une Action de Commandité	1
2. CEP II PARTICIPATION, S.à r.l. SICAR, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf Actions Ordinaires	3.099
Total: trois mille cent actions	3.100

L'action de Commandité et toutes les trois mille quatre-vingt-dix-neuf Actions Ordinaires souscrites sont été intégralement libérées de sorte que la somme totale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ deux mille euros.

Résolutions

Et immédiatement après constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- Monsieur William Elias Conway, administrateur de sociétés, né le 27 août 1949 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur John Fenton Harris, administrateur de sociétés, né le 29 avril 1960 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est établi au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 juillet 2006, vol. 437, fol. 40, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(072072.3/242/459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FAJAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 96.985.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006

Par le biais d'une Assemblée, Madame Bernadette Gaspard a démissionné de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

Monsieur Daniel Evrard, 255, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070725.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société du 25 avril 2006 a accepté la résignation de M. Carlos Miguens, administrateur, avec effet au 17 mai 2006.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072285.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07360, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072284.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Ries.

(072300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

JOCLOTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 108.926.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(071285.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

FIRST INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(070668.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIRST INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(070669.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIRST INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(070670.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIRST INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(070671.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

G.P.C. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.015.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pasquale Pagnano, administrateur de société, demeurant à Via Tino di Camaino, 4, I-80128 Naples (Italie), ci-après dénommé: «le mandant»,

ici représenté par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernier est ici représentée par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Naples (Italie), le 5 juillet 2006.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissants en leurs susdites qualités, ainsi qu'au nom et pour compte du mandant prénommé, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société G.P.C. INVEST S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 109.015, a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1277 du 26 novembre 2005 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent depuis son acte de constitution pas modifiés.

II.- Que le capital social de la Société est de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les quatre cent cinquante (450) actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, étant Messieurs Angelo Pagnano (administrateur A), Federigo Cannizzaro di Belmontino, Roberto Manciocchi (administrateur B) et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, la société INTERCONSULT S.A., pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, R. Manciocchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006, vol. 905, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(073165.3/239/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01376, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour BB BONDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(070926.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2006

- Messieurs Jean-Robert Bartolini, Serge Krancenblum et Pierre Mestdagh ne pas se représentent pas aux suffrages.
- Le nombre des Administrateurs est réduit de 4 à 3.
- Les sociétés EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs, pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Le mandat d'Administrateur de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

JUBA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070928.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

LIMANON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 117.781.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of June.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on June 30, 2006.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, duly represented, intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which it has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of LIMANON INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2006.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

- The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, hereby states that on request of the above appearing party, duly represented, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, duly represented, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LIMANON INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474.

La Société sera engagée par la signature individuelle de sa gérante unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate qu'à la requête de la comparante, dûment représentée, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante, dûment représentée, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 154S, fol. 36, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 juillet 2006.

T. Metzler.

(072845.3/222/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.387.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 21, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.387, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on February 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

(1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

hereby represented by Mr Vassiliyan Zanev, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2006;

(2) and APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, having its registered office at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

hereby represented by Mr Vassiliyan Zanev, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2006.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 100 (one hundred) ordinary shares of the Company having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company by incorporating at the end this article the following provisions:

«The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.»

3. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company by incorporating at the end this article the following provisions:

«The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The board of managers of the Company shall meet upon call by the chairman or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500 EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, allée Scheffer in L-2520 Luxem-

bourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.387, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Mersch, du 15 février 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la Société).

Ont comparu:

(1) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,

ici représenté par Maître Vassiliyan Zanev, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2006;

(2) APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, ayant son siège social à c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

ici représenté par Maître Vassiliyan Zanev, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 100 (cent) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société en incluant à la fin de cet article les dispositions suivantes:

Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire (gérant ou non), qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

Le conseil de gérance est convoqué par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société seront signés par le président du conseil de gérance de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux gérants de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout gérant de la Société.

3. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société en incluant en fin de cet article les dispositions suivantes:

Le conseil de gérance de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire (gérant ou non) qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

Le conseil de gérance est convoqué par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance de la Société seront signés par le président du conseil de gérance de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux gérants de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout gérant de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 1.500 EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: V. Zanev, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(072917.2/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43053 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

J. Elvinger.

(072919.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

FAIRCROSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.112.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(070978.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

82460

GERAUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C. Luxembourg B 106.926.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 mai 2006 à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

1. le mandat de M. Jean-Paul Auguste et Mme Caroline Sicot en tant qu'administrateurs de la catégorie «A»,
2. le mandat de MM. Koen Lozie et Jean Quintus en tant qu'administrateurs de la catégorie «B».

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur «A»/ Administrateur «B»

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS04005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070931.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

TOPSHAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 102.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

NAUTILUS INVESTMENT MANAGEMENT LTD, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Center, Pelican Drive, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

(ci-après nommée: «la mandante»).

Laquelle mandante est ici représentée par:

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juin 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société TOPSHAM INVESTMENT S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 102.258, fut constituée originairement sous le droit des Bahamas, le 2 janvier 1998 et dont le siège social fut transféré à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, comprenant une refonte complète des statuts pour l'adapter à la loi luxembourgeoise, tenue devant le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1039 du 16 octobre 2004, (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) divisé en mille huit cent soixante (1.860) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que la mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que la mandante, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle se trouve investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et la société NAUTILUS INVESTMENT MANAGEMENT LTD et au commissaire aux comptes,

la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Qu'il a été procédé immédiatement à l'annulation de toutes les actions de la Société, le cas échéant à l'annulation du livre des actionnaires nominatifs de la Société, en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais résultant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2006, vol. 905, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(073294.3/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.795.

L'an deux mille six, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112.795,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 535 du 14 mars 2006 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Meunier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Marongiu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Erik Van Den Pol, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société et par conséquent l'article quatre (4) des statuts de la Société par la suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 se rapportant au régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par cette même loi et suppression concomitante de la référence à l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'article quatre (4) des statuts de la Société sera désormais rédigé comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

2) Acceptation de la démission de Monsieur Geert De Bruyne de son mandat d'administrateur de la Société; Décharge lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat en tant qu'administrateur jusqu'au jour de l'assemblée générale délibérant sur cet ordre du jour.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société par la suppression pure et simple de la référence à la loi du 31 juillet 1929 se rapportant au régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par cette même loi et suppression concomitante de la référence à l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement au niveau de l'objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter en conséquence un nouvel objet social et de modifier ainsi l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Geert De Bruyne, de son mandat d'administrateur de la Société et de lui accorder de même pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Meunier, N. Marongiu, E. Van Den Pol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2006, vol. 905, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072185.3/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INVEST HOUSE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 112.795.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(072187.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

OAKLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 62.122.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

(070980.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.866.

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ARIA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 81.866, constituée par acte reçu par M^e Delvaux en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial C n° 1037 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Lucianna Spannagel, employée privée, demeurant à Manderen (France).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 62.500 (soixante-deux mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de EUR 45.240,- par l'émission de 4.524 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 542,6083 par action;

2. Souscription et libération de ces actions nouvelles par la conversion d'une créance certaine et liquide de EUR 2.500.000,-;

3. Adaptation de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 45.240,- (quarante-cinq mille deux cent quarante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 625.000,- (six cent vingt-cinq mille euros) à EUR 670.240,- (six cent soixante-dix mille deux cent quarante euros) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) par l'émission de 4.524 (quatre mille cinq cent vingt-quatre) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes assortie d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 2.454.760,- (deux millions quatre cent cinquante-quatre mille sept cent soixante euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.524 (quatre mille cinq cent vingt-quatre) actions nouvelles la société OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A. avec siège social à Luxembourg.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes OPERA PARTICIPATIONS 2 S.C.A., ici représentée par Madame Spannagel en vertu d'une procuration sous seing privée demeurée annexée aux présentes,

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 3 juillet 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION, société à responsabilité limitée, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 4.524 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune et à la prime d'émission de EUR 2.454.760,-.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 670.240,- (six soixante-dix mille deux cent quarante euros), représenté par 67.024 (soixante-sept mille vingt-quatre) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de (...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Spannagel, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 47, case 6. – Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

J. Elvinger.

(072204.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 81.866.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43331 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J. Elvinger.

(072205.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KENT MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 12, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 103.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

KENT MEDIA, S.à r.l.

Signature

(071019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

KENT MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3395 Roeser, 12, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 103.599.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

KENT MEDIA, S.à r.l.

Signature

(071017.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.
